



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville - Place des droits de l'homme - 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51  
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 16/06/2025

Reçu en préfecture le 16/06/2025

Publié le 16 06 25

ID : 013-211301049-20250616-AM2025\_233-AR



## ARRETE DU MAIRE N°2025-233

Pôle : secrétariat général

### Portant sur la fermeture exceptionnelle du cimetière Sant Siméon dans le cadre de travaux

Nomenclature ACTES :6.1

Le maire de la commune de Sausset-les-Pins,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu l'arrêté 2025-200 du 22 mai 2025 portant sur la réglementation des cimetières  
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale, détentrice de la police du cimetière et des funérailles, d'assurer toutes les mesures propres à assurer la sécurité et la salubrité dans le cimetière,  
Considérant l'obligation de fermer le cimetière Sant Siméon pour la réalisation de travaux par l'entreprise de pompes funèbres Giacomo Funéraire

### ARRETE

ARTICLE 1 : le cimetière Sant Siméon sera fermé exceptionnellement le mercredi 18 juin 2025 de 9h à 12h

ARTICLE 2 : l'accès ne sera autorisé qu'au personnel de l'entreprise des pompes funèbres Giacomo Funéraire et aux personnes habilitées de la commune de Sausset les Pins.

ARTICLE 3 : des barrières et panneaux amovibles de stationnement interdit seront mis en place par les services techniques de la commune de Sausset-les-Pins.  
Une mise en fourrière conformément aux règles du code de la route sera prescrite à tous les véhicules en stationnement gênant devant le cimetière.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur de la Police Municipale, Monsieur le Directeur du Pôle Technique, ainsi que leurs subordonnés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera tenu à disposition de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Istres et publié au recueil des actes administratifs de la ville de Sausset-les-Pins.

Fait à Sausset-les-Pins, le 16 juin 2025

La 1<sup>ère</sup> adjointe  
Marie-Laure WALTHER,  
Pour le maire absent



*Pour le Maire empêché*